

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire 16 Décembre 2019

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 16 décembre 2019 à 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Yves Detroz Nicole Després
René Morin Langis Proulx
Denyse Leduc

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 208-19

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusés l'avis de convocation.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2020

Résolution No 209-19

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts soit autorisé à faire les dépenses suivantes et à s'approprier les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale :	302 713.00
Sécurité publique :	58 194.00
Transport :	166 380.00
Hygiène du milieu :	45 768.00
Aménagement, urbanisme et développement :	66 892.00
Loisirs et Culture :	6 618.00
Frais de financement :	57 593.00
Remboursement de la dette :	105 200.00
<u>TOTAL DES DEPENSES:</u>	<u>809 358.00\$</u>

Afin de payer les dépenses mentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Taxes foncières générales	256 289.00
Taxes d'égouts	25 215.00
Taxes de vidanges	32 628.00
Paiements tenant lieu de taxes	54 765.00
Recettes de sources locales	96 267.00
Transfert	329 568.00
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>795 092.00\$</u>

Pour balancer le budget nous avons dû transférer 14 268\$ du surplus général accumulé et l'affecter sur le budget 2020.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 210-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denyse Leduc que la séance soit levée. Il est 19h17.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.